

PROJET DE COMPTE RENDU

37e réunion du Groupe de Travail n° 4 du CCPL Accords de partenariat pour une pêche durable avec des pays tiers (SPFA)

10 mars 2026, de 10 h 00 à 13 h 30 CET/GMT+1

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU Hotel

Bvd. Charlemagne 80, 1000 Bruxelles Schuman

Présidente : Béatrice Gorez

Vice-Présidente : Ángela Cortina.

1. Accueil et ouverture de la réunion par la Présidente du Groupe de Travail n° 4

La vice-Présidente, Mme Ángela Cortina, a ouvert la réunion en transmettant les excuses de la Présidente, Mme Béatrice Gorez, qui ne peut être présente aujourd'hui pour des raisons de santé.

Mme Cortina a donc présidé la réunion et souhaité la bienvenue à tous les membres, observateurs et représentants de la Commission Européenne, en les remerciant de leur présence et de leur participation active.

Elle a également évoqué la récente célébration de la Journée internationale des femmes (8 mars), soulignant le rôle et la visibilité croissants des femmes au sein du secteur de la pêche, notamment parmi les capitaines de navires de pêche, les observateurs scientifiques et/ou de contrôle, les fabricants de filets et d'autres professionnels dont la contribution continue de renforcer le secteur.

La liste complète des membres et des observateurs figure à l'**annexe I**.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 – Bruxelles, 14 octobre 2025.

Le procès-verbal de la réunion précédente est réputé approuvé sans aucune observation.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour a été adopté sans amendements.

4. Exposé de la MARE et échange de points de vue sur les SPFA actuels et futurs

4.1. Point de la DG MARE sur l'état d'avancement des accords de partenariat pour une pêche durable (SPFA) en vigueur et des négociations

La Présidente a souhaité la bienvenue à Mme **Virginie Battu-Eriksen**, directrice adjointe chargée de la gouvernance internationale des océans et des accords de partenariat pour une

pêche durable à la DG MARE, en la remerciant d’avoir assisté à la réunion et d’entretenir un dialogue ouvert avec le CCPL.

Mme Battu-Eriksen a informé les membres que le commissaire européen avait demandé aux services de la DG MARE de travailler à l’élaboration d’une nouvelle génération d’accords de partenariat pour une pêche durable (APPD).

Elle a expliqué que la Commission avait l’intention de renforcer le cadre existant en améliorant différents éléments des accords, notamment :

- les modalités d’accès ;
- le soutien sectoriel ;
- la coopération avec les parties prenantes locales et les organisations de pêcheurs ;
- la coopération scientifique ;
- la transparence ;
- les aspects sociaux ;
- contribution à la gestion durable de la pêche.

Elle a souligné que la Commission ne prévoyait pas, à l’heure actuelle, de modifier le cadre législatif de base régissant les accords de partenariat pour la pêche durable (APPD). Les efforts se concentrent plutôt sur l’amélioration de la manière dont les accords et protocoles existants sont négociés et mis en œuvre.

Point sur les négociations en cours :

En ce qui concerne l’état actuel des négociations, Mme Battu-Eriksen a informé les membres des développements suivants :

Seychelles :

Ces négociations restent la priorité absolue de la Commission en raison de l’importance stratégique de cet accord pour la flotte thonière européenne. Elle a expliqué que, bien que le protocole ait expiré le 24 février 2026, des contacts intensifs sont en cours avec les autorités seychelloises afin de réduire au minimum la durée de l’interruption.

Les négociations restent difficiles en raison de deux problèmes principaux :

- les conditions financières exigées par les Seychelles ;
- les considérations politiques qui pèsent sur les négociations.

La Commission met tout en œuvre, y compris par des contacts au plus haut niveau politique, pour parvenir à un accord dans les meilleurs délais.

Gabon :

Les négociations restent temporairement bloquées.

Le chef d’unité chargé des accords de partenariat de pêche (APP) se trouve actuellement au Gabon dans le but de contribuer à débloquer les négociations et de créer les conditions nécessaires à la reprise des discussions.

Mauritanie :

Les négociations avancent à un rythme satisfaisant. Le troisième cycle de négociations est actuellement en cours et la Commission prévoit que les discussions seront conclues avant l'été. Les questions les plus sensibles seront abordées au cours de cette phase finale.

Maurice :

Le mandat de négociation fait actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil.

La réunion du comité mixte initialement prévue a été reportée au mois d'avril en raison de difficultés logistiques liées au transport aérien international.

La Commission prévoit de faire coïncider cette réunion avec le premier cycle de négociations.

Maroc :

Le Conseil a adopté le mandat de négociation en janvier 2026. La Commission a déjà pris contact avec les autorités marocaines pour leur proposer des dates de négociation possibles. Compte tenu du caractère politiquement sensible de cet accord, les discussions se poursuivront au niveau diplomatique approprié.

Questions posées par les membres du GT4 :**Seychelles :**

Mme Anne-France Mattlet (Europêche Tuna Group) a souligné l'importance de parvenir rapidement à un accord. Elle a fait remarquer que la flotte thonière européenne n'était pas en mesure d'assumer une augmentation significative des redevances de pêche et a exprimé sa crainte que les négociations n'aboutissent pas si la position actuelle des autorités seychelloises restait inchangée. Elle a également demandé si la Commission percevait un changement dans l'attitude politique des Seychelles à l'égard de l'Union européenne.

En réponse, Mme Battu-Eriksen a reconnu que les négociations impliquaient à la fois des considérations politiques et financières. Elle a expliqué que des contacts avaient lieu au niveau ministériel et a confirmé l'engagement de la Commission à trouver une solution équilibrée capable d'assurer la continuité des activités de pêche.

Mauritanie :

M. Javier Garat (CEPESCA) a évoqué la fermeture biologique touchant la flotte de pêche à la crevette opérant dans le cadre de l'accord de partenariat pour la pêche durable (APPD) avec la Mauritanie. Il a expliqué que les navires ciblant la crevette ont également été contraints de cesser leurs activités de pêche, bien qu'ils ne ciblent pas le poulpe, l'espèce qui a justifié cette fermeture. Il a fait valoir que cette décision avait été adoptée sans fondement scientifique adéquat et semblait incompatible avec les objectifs de l'accord de partenariat pour la pêche durable.

M. Garat a suggéré que la dénomination de la catégorie 1 dans le futur protocole soit modifiée afin qu'elle fasse clairement référence à « *la pêche à la crevette, à l'exclusion du poulpe et de la langouste* », évitant ainsi des situations similaires à l'avenir.

Gabon :

M. Garat a également évoqué les possibilités de pêche au Gabon. Il a fait remarquer qu'après plusieurs campagnes scientifiques menées par l'Institut espagnol d'océanographie (IEO), les connaissances disponibles sont suffisantes pour rouvrir la catégorie des crustacés. À défaut, d'autres flottes étrangères pourraient finir par tirer profit des travaux scientifiques entrepris par la flotte européenne.

Mme Battu-Eriksen l'a remercié pour ces remarques et a confirmé qu'elles seraient transmises aux services de la Commission chargés des négociations.

ACTIONS CONVENUES

- **L'unité B3 de la Commission Européenne s'est engagée à fournir une réponse écrite concernant les questions soulevées au sujet de la fermeture biologique en Mauritanie et de la catégorie des coquillages dans le cadre des négociations avec le Gabon.**

Transparence et propriété effective :

Mme Vanya Vulperhorst (Oceana) a rappelé les discussions précédentes menées lors des négociations avec la Guinée-Bissau concernant la transparence et la propriété effective des navires de pêche. Elle a évoqué l'exemple positif des Seychelles, où les initiatives de transparence menées dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI) ont facilité l'accès du public aux informations relatives à la propriété.

Elle a demandé si la Commission avait l'intention de renforcer les clauses et dispositions relatives à la transparence et à la propriété effective dans les futurs accords de partenariat en matière de pêche (APP), en particulier dans les accords actuellement en cours de négociation, comme celui avec la Mauritanie.

Mme Battu-Eriksen a répondu que la transparence restait l'une des priorités prises en compte dans le cadre de la nouvelle génération d'accords de partenariat en matière de pêche (APP) et que la Commission évaluait comment ces dispositions pouvaient être renforcées tout en respectant le cadre juridique.

4.2. Échange de vues avec la DG MARE sur [l'avis du CCPL concernant la nouvelle génération d'accords de partenariat en matière de pêche](#) (octobre 2025)

Les membres du GT4 ont salué la réflexion de la Commission sur l’avenir des APV.

Plusieurs interventions ont souligné la nécessité que les futurs accords améliorent non seulement la durabilité environnementale, mais aussi la durabilité économique et sociale.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) a souligné que la compétitivité, des conditions de travail décentes et les normes sociales devaient devenir des éléments centraux des futurs accords.

Mme Vanya Vulperhorst a demandé comment la Commission entendait améliorer le respect des clauses existantes en matière de transparence et de non-discrimination, et si des mécanismes de mise en œuvre supplémentaires étaient envisagés.

M. Alexandre Rodríguez (secrétariat du CCPL) a évoqué le nombre croissant d’accords inactifs et a insisté sur la nécessité d’une plus grande cohérence entre les politiques régionales de la pêche et le réseau des AFSP.

Dans sa réponse, Mme Battu-Eriksen a expliqué que la Commission menait actuellement une réflexion horizontale fondée sur les récentes évaluations du système des APSP.

Parmi les domaines à l’étude figurent :

- le renforcement de la contribution des AFSP à l’emploi et à la pêche durable ;
- l’amélioration de la coopération régionale, en particulier pour les accords relatifs au thon ;
- le renforcement de la collecte de données scientifiques et des capacités scientifiques dans les pays partenaires ;
- l'amélioration de la transparence et du dialogue avec la société civile ;
- l'amélioration des conditions sociales ;
- traiter la question des accords inactifs ;
- adapter la contribution financière de l’UE lorsque les possibilités de pêche ne sont plus pleinement exploitées.

Elle a conclu que les accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) continuent de répondre à leur objectif et restent l’un des instruments les plus efficaces dont dispose l’Union européenne pour promouvoir une gouvernance durable de la pêche et lutter contre la pêche INN dans les pays partenaires.

La Présidente a remercié Mme Battu-Eriksen pour son exposé complet et pour le dialogue constructif avec les membres du CCPL.

4.3. Point sur la conférence du CCPL consacrée à la nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche (Bruxelles, 8 avril 2026)

La Présidente a informé les membres de l'atelier organisé par le CCPL en partenariat avec le Comité économique et social européen sur l'avenir des accords de partenariat pour une pêche durable, qui se tiendra à Bruxelles le 8 avril 2026.

Cet atelier sera l'occasion pour les fonctionnaires de la DG MARE, les députés européens, les membres du CCPL ainsi que les principales parties prenantes africaines et les administrations nationales de discuter ensemble des moyens d'améliorer encore la nouvelle génération d'accords de partenariat pour la pêche durable (APPD) et d'identifier les priorités de cette nouvelle génération, afin d'alimenter les délibérations en cours au sein de l'UE sur ce sujet dans le cadre de l'action extérieure en matière de pêche.

M. Javier Garat (CEPESCA), s'exprimant en sa qualité de membre du Comité économique et social européen (CESE), a salué cette initiative et s'est félicité de l'attention croissante accordée aux questions de pêche au sein du CESE. Il a noté que La Présidente nouvellement nommé de la section NAT avait manifesté un vif intérêt pour les questions de pêche et que le Comité était disposé à contribuer aux discussions sur l'avenir de la politique commune de la pêche et de sa dimension extérieure.

M. Julio Morón (OPAGAC) a suggéré que le CCPL sollicite une rencontre avec Charlina Vitcheva, directrice générale de la DG MARE, et avec Fernando Andresen, directeur des pêches internationales, afin de mieux comprendre les attentes de la Commission concernant la contribution des conseils consultatifs à la réflexion en cours sur l'avenir de la politique commune de la pêche. Il a souligné que ce processus devrait également être l'occasion d'évaluer la valeur ajoutée et l'impact des conseils consultatifs dans le soutien d'une gouvernance de la pêche fondée sur des données factuelles.

M. Alexandre Rodríguez, secrétaire général du CCPL, a convenu que cette réflexion interne représentait une occasion de mettre en évidence la contribution apportée par les conseils consultatifs à la politique européenne de la pêche au fil des ans.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) a soutenu ce point de vue et a suggéré que les discussions sur le rôle futur des conseils consultatifs associent l'ensemble du secteur européen de la pêche et non pas uniquement certains groupes de parties prenantes.

5. Gouvernance, transparence et coordination régionale (SRFC, CECAF, ATLAFCO) – pêcheries de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest

5.1 – Réflexion sur [l'avis du CCPL concernant les petits pélagiques](#) et [la réponse de la CE](#) : identification des thèmes clés à suivre

La Présidente a rappelé que le CCPL avait adopté et transmis à la Commission Européenne, le 13 mai 2025, son avis sur la gestion durable des pêcheries de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest. La réponse de la Commission a été reçue le 6 novembre 2025 et prenait acte d'un grand nombre des recommandations formulées par le CCPL.

Les membres ont convenu que cet avis constituait une base solide pour la poursuite des travaux du CCPL sur cette question, tout en reconnaissant que la dégradation des stocks de sardinelles restait l'un des principaux défis en matière de gestion des pêches dans la région.

La Présidente a informé les membres que la prochaine phase des travaux devrait se concentrer sur l'identification de recommandations concrètes visant à améliorer la conservation et la gestion de la sardinelle, tout en favorisant une meilleure coordination entre les différentes initiatives régionales financées par l'UE et menées en Afrique de l'Ouest.

Une référence particulière a été faite à des projets tels que WASOP et à l'importance d'éviter les doubles emplois grâce à une coopération renforcée entre les organisations régionales et les parties prenantes.

Les membres ont également discuté de la possibilité de renforcer la coopération avec les organisations déjà actives dans la région, en particulier nos partenaires AFRIFISH-Net et ATLAFCO-COMHAFAT, afin d'échanger des informations et d'identifier des domaines d'intérêt commun.

5.2 – Prochaines étapes : ACTIONS CONVENUES

- **À la suite de la soumission de l'avis du CCPL sur les petits pélagiques et de la réponse de la Commission, le Secrétariat convoquera un groupe de réflexion afin de préparer un nouvel avis sur l'amélioration de la gestion des stocks de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest, en mettant particulièrement l'accent sur les stocks de sardinelles.**
- **Le Secrétariat du CCPL continuera à dynamiser et à relancer ses partenariats avec AFRIFISH-Net et COMHAFAT, afin de renforcer la coopération sur ce sujet.**

6. Projet d'avis du CCPL sur le « Protocole pour la prévention et l'éradication du harcèlement à bord des navires de pêche »

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) a remercié tous les membres participant au groupe de réflexion pour leur travail constructif au cours des derniers mois.

Il a rappelé que l'objectif de cette initiative est de contribuer à garantir que les navires de pêche offrent des environnements de travail sûrs et respectueux à tous les membres

d'équipage grâce à la mise en place de protocoles de prévention efficaces contre le harcèlement au travail et le harcèlement sexuel.

Il a également souligné l'entrée en vigueur récente des amendements à la Convention STCW-F de l'OMI concernant les exigences de formation, estimant que cette évolution renforce la pertinence de l'initiative du CCPL.

Mme Aurea Ramos, représentant le Secrétariat à la diversité des CCOO, a fait une présentation décrivant l'évolution de la réalité sociale et démographique de la pêche hauturière.

Elle a mis en avant la diversité croissante des équipages de pêche, la participation grandissante des femmes à bord — y compris en tant qu'observatrices scientifiques — et la nécessité de prévenir les situations de harcèlement susceptibles de porter atteinte à la dignité des travailleurs, aux droits de l'homme, aux droits du travail et à la sécurité des navires.

Elle a expliqué que le projet d'avis prônait une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement ou d'intimidation à bord des navires de pêche et visait à fournir des orientations pratiques aux exploitants, aux employeurs et aux membres d'équipage.

Les membres ont salué cette initiative et ont remercié les deux intervenantes pour leurs précieuses contributions.

La Présidente a informé les membres que le projet d'avis avait déjà été approuvé par le Groupe de Travail n° 4, puis soumis au Comité exécutif.

Pour l'avenir, les membres ont convenu que les travaux supplémentaires devraient se concentrer sur la définition de mesures pratiques visant à fournir une protection et une assistance immédiates aux victimes.

MESURES CONVENUES

- **Le projet d'avis du CCPL sur les protocoles de lutte contre le harcèlement au travail et le harcèlement sexuel à bord des navires de pêche sera transmis au Comité exécutif pour approbation**
- **Le groupe de réflexion se réunira à nouveau dans les prochains mois afin de préparer un document complémentaire définissant des mesures immédiates visant à protéger les victimes de harcèlement à bord des navires de pêche. Il rendra compte de ses travaux lors de la prochaine réunion plénière du WG4.**

7. État d'avancement des avis du CCPL et travaux futurs sur :

7.1 – Accords en sommeil

La Présidente a informé les membres des progrès réalisés dans le cadre des réflexions du CCPL concernant la nouvelle génération d'accords de partenariat pour une pêche durable.

Les membres ont salué les réflexions présentées précédemment par la DG MARE et ont convenu que les travaux menés par le CCPL devraient contribuer à la révision en cours du cadre des accords de partenariat pour une pêche durable (SFPA) par la Commission.

Une attention particulière a été accordée à la relation entre les accords dormants et la clause d'exclusivité, ainsi qu'à leur impact potentiel sur la garantie de conditions de concurrence équitables pour les opérateurs européens.

Les membres ont estimé qu'une plus grande sécurité juridique et une meilleure cohérence politique seraient nécessaires dans les futurs accords afin d'éviter des situations où certains accords restent formellement en vigueur mais ne sont plus opérationnels.

La discussion a également porté sur les questions précédemment soumises par le CCPL à la Commission Européenne et sur les réponses reçues.

ACTIONS CONVENUES

- **Le secrétariat du CCPL convoquera le groupe de réflexion afin de poursuivre l'examen des accords dormants et du fonctionnement de la clause d'exclusivité.**
- **Le groupe de réflexion poursuivra l'examen des réponses possibles à la question soulevée par la Commission Européenne :**
«Que faire de la clause d'exclusivité et des accords dormants qui pourraient compromettre l'égalité des conditions de concurrence et nuire à la flotte de l'UE ainsi qu'à la chaîne de valeur du secteur de la pêche ?»

7.2. – Entreprises de pêche de l’UE ayant des investissements et des activités dans des pays tiers non membres de l’UE

La Présidente a rappelé les travaux menés de longue date par le CCPL concernant les entreprises de pêche à capitaux européens ayant des investissements et des activités dans des pays tiers.

Elle a informé les membres que le CCPL attendait toujours une réponse détaillée de la Commission Européenne à sa lettre intitulée « *Nécessité d’une réponse détaillée à l’avis du CCPL visant à examiner le rôle des coentreprises de pêche, en particulier celles qui favorisent la durabilité et la transparence* », transmise le 3 février 2026.

Les membres ont réaffirmé l’importance stratégique des coentreprises de pêche dans le cadre de la dimension extérieure de la politique commune de la pêche et ont souligné la nécessité pour la Commission de clarifier son approche future à l’égard de ces investissements.

ACTION CONVENUE

- **Attendre la réponse écrite de la Commission Européenne à la lettre du CCPL sur les coentreprises de pêche envoyée le 3 février 2026 avant de prendre toute autre mesure.**

13 h 15 – Questions diverses

M. Jean-Christophe Vandeveld (The Pew Charitable Trusts) a informé les membres d’un prochain atelier technique organisé conjointement par PEW et la Commission sous-régionale des pêches (SRFC), qui se tiendra du 19 au 21 mai 2026.

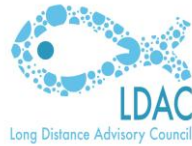
Cet atelier portera sur la gestion partagée des pêcheries de petits pélagiques en Afrique de l’Ouest, en accordant une attention particulière à l’élaboration de stratégies de capture et d’autres outils de gestion scientifique.

Il a expliqué que cette réunion s’adresserait principalement aux responsables de la gestion des pêches et aux scientifiques, et a remercié le CCPL pour sa coopération continue sur ce sujet.

La Présidente s’est félicité des informations fournies et a remercié PEW de tenir le CCPL informé des initiatives en rapport avec les activités du Groupe de Travail.

Aucun autre point n’a été soulevé au titre de la rubrique « Questions diverses ».

Avant de clore la réunion, les membres sont brièvement revenus sur la discussion concernant l’avenir des SPFA et ont réaffirmé l’importance de maintenir un dialogue étroit avec la Commission Européenne tout au long du processus de réflexion en cours.



La Présidente a remercié les représentants de la DG MARE pour leur ouverture d’esprit et leur volonté de dialoguer avec les parties prenantes, ainsi que tous les membres pour leurs contributions constructives tout au long de la réunion.

Elle a également remercié les interprètes pour leur travail irréprochable et le secrétariat du CCPL pour l’organisation de la réunion et son soutien constant au Groupe de Travail.

La réunion a été levée à 13 h 35

FIN

**ANNEXE I : Participants au Groupe de Travail n° 4 du CCPL
Bruxelles, le 10 mars 2026**

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 4

1. Ángela Cortina. Opana / OPP3/ Agarba
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Anertz Muniategui. ANABAC
4. Vanya Vulperhorst. OCEANA
5. Sergio López. OPP BURELA
6. Iván López. AGARBA/CEPESCA
7. Javier Garat. CEPESCA
8. Emil Remisz. Organisation des producteurs de poisson de haute mer
9. Josephine Woronoff. The Pew Charitable Trust
10. Janne Posti. Conxemar
11. Anne-France Mattlet. Groupe « Thon » d'Europêche
12. Julien Daudu. EJF (Zoom)
13. Juan Manuel Trujillo. ETF
14. Michel Goujon. ORTHONGEL
15. Ignacio Fresco. OCEANA (Zoom)
16. Yago Rosado. OCEANA
17. Jean-Christophe Vandeveld. Pew
18. Aivaras Labanauskas. Association lituanienne de la pêche hauturière
19. Francisco Fernández. OPROMAR/ANACEF
20. Juana Parada. ORPAGU
21. Margot Angibaud. EUROPECHE
22. Daniel Voces. EUROPECHE

OBSERVATEURS

23. Aurea Ramos. ETF
24. Rebeca Álvarez. ETF (Zoom)
25. Susana Vázquez. ETF (Zoom)
26. Stephanie Czudaj. GIZ
27. Virginie BATTY-HENRIKSSON (chef d'unité adjointe B3)
28. Mariana CORTE-REAL
29. Juan Acacio. S GP

SECRÉTARIAT DU CCPL

30. Alexandre Rodríguez. CCPL
31. Manuela Iglesias. CCPL
32. Marta de Lucas. CCPL (Zoom)